



# Les Gnômes

Halte-jeux à Montblesson, Lausanne

## TARIFS

Pour simplifier la facturation, l'**écolage** est mensualisé et payable 10 mois par année scolaire (de septembre à juin) au début de chaque mois, au plus tard le dernier jour du mois.

### 1) Ecolage par mois pour un enfant habitant Lausanne

L'écolage est différencié selon les **revenus des parents**.

Tarifs par matinée :

matinée/semaine : 120 CHF/mois

Tranche selon revenus mensuels (*)	Nombre de matinée(s) par semaine				
	1	2	3	4	5
Jusqu'à 4'000 CHF	80.-	80.-	70.-	60.-	60.-
4'001 CHF à 6'000 CHF	100.-	100.-	80.-	70.-	70.-
plus de 6'000 CHF	120.-	120.-	100.-	80.-	80.-

<u>Montant total par mois, en fonction du nombre de jours inscrits par semaine</u>	Nombre de matinée(s) par semaine				
	1	2	3	4	5
Jusqu'à 4'000 CHF	80.-	160.-	230.-	290.-	350.-
4'001 CHF à 6'000 CHF	100.-	200.-	280.-	350.-	420.-
plus de 6'000 CHF	120.-	240.-	340.-	420.-	500.-

(\*) Les revenus sont à considérer comme suit :

- Parents salariés (mariés ou en union libre) : salaire(s) brut (s) du/des parent(s) ayant une activité lucrative (selon chiffre 8 du certificat de salaire).
- Salaire en nature de type logement ou véhicule privé, etc.
- Famille monoparentale : idem + pension alimentaire ou rente, si tel est le cas
- Parent indépendant : revenu selon taxation AVS ou déclaration d'impôt
- Toute autre situation de famille pourra être considérée par le comité de l'association.

Un justificatif doit être joint à la demande d'inscription (sauf pour la dernière tranche « plus de 6'000.- »).



# Les Gnômes

Halte-jeux à Montblesson, Lausanne

## 2) Ecolage par mois pour un enfant habitant hors Lausanne

La garderie est subventionnée par la Ville de Lausanne dans le cadre de la prise en charge d'enfant du RéseauL (réseau d'accueil de jour de la Ville de Lausanne). Les enfants qui **n'habitent pas la commune de Lausanne** ne bénéficient pas de ces subventions et par conséquent, ils ne bénéficient pas d'un ecolage subventionné.

Tarifs par matinée :

matinée/semaine : 132 CHF/mois

	Nombre de matinée(s) par semaine				
	1	2	3	4	5
<u>Montant par matinée</u>	132.-	132.-	110.-	88.-	88.-
<u>Montant total par mois, en fonction du nombre de jours inscrits par semaine</u>	132.-	264.-	374.-	462.-	550.-

## 3) Fratrie

Vous bénéficiez d'une réduction de 10% si vous inscrivez un deuxième enfant et d'une réduction de 15% pour l'inscription d'un troisième enfant.

## 4) Cotisation à l'association

Chaque famille devient membre de l'association de la Petite Enfance des Râpes (APER).

La cotisation est de **50.- par année scolaire**, payable en début d'année scolaire.

## 5) Membres actifs du comité

Les membres actifs du comité bénéficient d'un tarif réduit afin de reconnaître leur engagement régulier. Ils doivent cependant s'acquitter de la cotisation annuelle.

Tarif par matinée/semaine: 80 CHF/mois

	Nombre de matinée(s) par semaine				
	1	2	3	4	5
<u>Montant total par mois, en fonction du nombre de jours inscrits par semaine</u>	80.-	160.-	240.-	320.-	400.-

N'hésitez pas à nous faire part de votre volonté de participer au comité de l'association !